

Communiqué de presse

23.03.16



Signature d'une convention sur le disque vert entre l'ADEME et l'AVE

Bruno Lechevin, Président de l'ADEME, et Marc Teyssier d'Orfeuill, Président délégué de l'Association des Voitures Écologiques (AVE), ont signé une convention de partenariat pour promouvoir le disque vert. L'AVE propose depuis 2008 aux collectivités de mettre en place ce dispositif : deux heures de franchise de stationnement en voirie pour les citoyens qui font le choix d'un véhicule électrique, hybride, GPL, GNV, flexfuel E85, microcitadines de moins de 3 mètres, hydrogène ou utilisé en auto-partage. A ce jour, moins de 2% du parc roulant est concerné en France... L'ADEME souhaite aujourd'hui apporter son soutien à l'AVE pour promouvoir ce dispositif et démultiplier le nombre de collectivités qui le proposent, en s'appuyant notamment sur son réseau de directions régionales.

Le disque vert : un bonus au quotidien pour les véhicules écologiques

La France a depuis plusieurs années pu se rendre compte de l'efficacité du bonus / malus pour orienter les acheteurs de voitures vers des véhicules plus économes. Mais le quotidien de l'automobiliste, c'est notamment le stationnement, qui représente 95% de son temps d'utilisation.

A ce jour, 23 villes de toutes tailles et de toutes tendances politiques ont adopté le disque vert. Lorsque le stationnement est gratuit partout, la ville peut créer des emplacements de stationnement privilégiés, les zones vertes, réservés aux possesseurs du disque vert. Afin de donner un avantage national aux bénéficiaires, l'AVE a proposé aux collectivités de signer une charte de mise en réseau, permettant l'utilisation d'un même disque dans l'ensemble des villes signataires.

Dans le prolongement des actions portées par l'ADEME...

Dans sa contribution à l'élaboration de visions énergétiques 2030 – 2050¹, l'ADEME rappelle l'importance de développer un mix énergétique diversifié dans les transports : gaz, électricité, biocarburants, hydrogène, hybridations, mais également de nouveaux services de mobilité (autopartage...) ainsi que des modes doux.

Pour orienter les citoyens vers ces solutions, l'ADEME pilote notamment pour le compte de l'Etat le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables via le programme des Investissements d'Avenir. Par ailleurs, elle a signé le 15 novembre 2015 un accord-cadre avec GRDF² visant à accompagner les filières biométhane et Gaz Naturel Véhicule (GNV). Elle a également rappelé début février la place que doit tenir l'hydrogène dans la transition énergétique³. Enfin, l'un des axes phares de ses orientations stratégiques en faveur de la qualité de l'air 2015 – 2020⁴ est l'accompagnement des collectivités dans la prise en compte opérationnelle de la qualité de l'air dans leur planification locale.

¹ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/85536_scenarios_2030_2050_synthese_0613.pdf

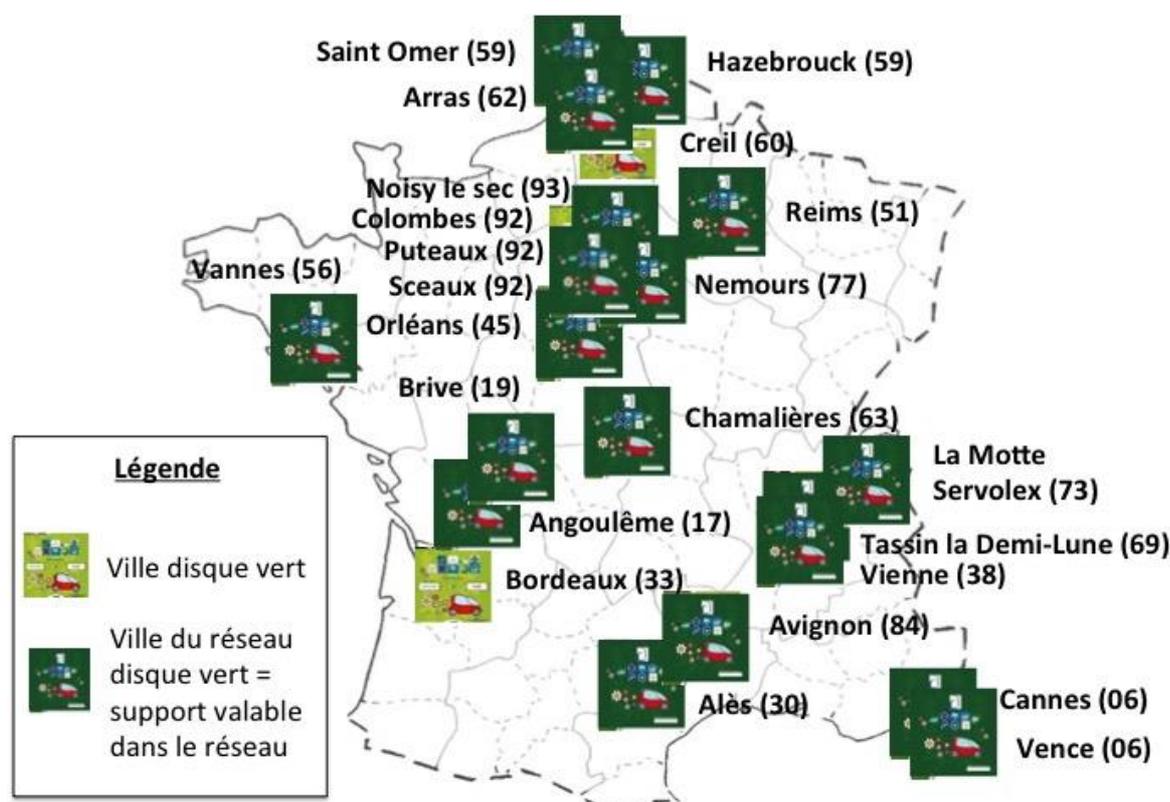
² <http://www.presse.ademe.fr/2015/11/lademe-et-grdf-renforcent-et-renouvellent-leur-cooperation.html>

³ <http://www.presse.ademe.fr/2016/02/avis-lhydrogene-dans-la-transition-energetique.html>

⁴ <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/qualite-de-air-8490.pdf>

C'est dans cette logique que l'ADEME apporte son soutien au développement du disque vert en invitant ses directions régionales à le valoriser auprès des collectivités territoriales. Les collectivités ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'installation de bornes de recharge pour véhicules seront informées en priorité.

Villes ayant adopté le disque vert au 23/03/2016 – Source : AVE



Découvrez le film d'animation présentant le disque vert :

<http://www.dailymotion.com/video/x3zetnk>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havasww.com

Service de presse AVE

Guillaume Métivier : 06 60 741 746 / infos.disquevert@gmail.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

L'ASSOCIATION DES VOITURES ECOLOGIQUES (AVE) EN BREF

Créés en 2007, coprésidés et soutenus par une centaine d'élus locaux et nationaux de toutes tendances, L'Association des Voitures Ecologiques (AVE) et son club (CVE) réunissent une trentaine d'acteurs économiques afin d'inciter nos concitoyens à préférer des véhicules et une mobilité plus respectueux de l'environnement et de la santé.